

Circulaire Technique 10/11 – 05

MODALITES DE SELECTIONS EQUIPES DE FRANCE

Mise en place d'un Comité de Sélection : Un Comité de Sélection composé du Président de la CNNP, du D.T.N. de la FFESSM, du R.T.N. NAP, de l'entraîneur national Piscine et de l'entraîneur national Longue Distance est mis en place. Ce Comité a vocation d'établir les sélections pour les Equipes de France lors des Championnats d'Europe ou du Monde de la discipline. Les propositions de sélections seront effectuées par les Entraîneurs encadrant effectivement lors du championnat international considéré. Les décisions du Comité de Sélection sont sans appel. Les sélections seront, obligatoirement, ratifiées par le D.T.N.

1/ PISCINE

A. EPREUVES INDIVIDUELLES

L'ensemble des temps « minimas » sera à réaliser lors des compétitions de référence déterminées annuellement par la CNNP.

Lors de compétitions internationales, le nombre maximal de nageurs engagés par course est de deux et une équipe par relais.

La grille de temps annuelle servira de référence pour la réalisation des minimas. Les N1 et N2 sont calculés d'après les temps des places du Chpt du Monde précédent : **N1 = 8e place – N2 = 12e place**. Pour les épreuves en immersion, un ajustement pour le N1 est réalisé, du fait du nombre de participants, avec une différence de 32 points chez les hommes et 52 points chez les femmes entre le N1 et le N2 (moyenne entre les N1 et N2) ; il en est de même pour les 1500 SF femmes.

- NIVEAU 1 :

Pour ce niveau, le nageur se qualifie s'il réalise le minima sur une seule course selon la grille de temps annexée au présent règlement.

- NIVEAU 2 :

Pour ce niveau, le nageur **pourra être qualifié**, par le Comité de sélection, s'il réalise les minimas sur au moins deux distances selon la grille de temps annexée au présent règlement. Le Comité de Sélection tiendra compte, entre autres, du fait que les performances réalisées doivent permettre au nageur de nager effectivement deux courses en championnat international, de l'évolution chronométrique du nageur sur l'ensemble de la saison, ainsi que le nombre de N2 réalisés. Si un nageur ne réalise qu'un seul N2, mais lequel lui permettrait de bien figurer dans le classement du championnat international, le comité de sélection se réserve le droit de pouvoir retenir cette performance et de le sélectionner en équipe nationale.

Les entraîneurs des clubs concernés resteront en contact avec le coordonnateur des équipes de France (M. KICHEV) pour construire le programme du nageur et sa préparation. Il est à noter que l'athlète concerné pourrait ne pas être retenu si cette clause n'était pas respectée par le club.

Après la dernière compétition de référence, le programme définitif sera établi.

B. EPREUVES DE RELAIS

1. SENIORS Parution en janvier 2011

2. JUNIORS

Pour les relais, ceux-ci seront engagés en fonction de la grille de temps « relais ». La référence de la grille de temps est la 6e place pour entrer en finale. Un relais sera sélectionné si le cumul des temps des 4 meilleurs nageurs est égal au N1 relais. Un nageur sélectionné uniquement pour le ou les relais nagera en individuel que sur décision du Comité de Sélection. L'ordre de chaque équipe de relais restant à l'entière appréciation des entraîneurs des équipes de FRANCE.

CNMP 2011

DAMES

	50 AP	100 IS	50 SF	50 Bi	100 SF	100 Bi	200 SF	200 Bi	400 SF	800 SF	1500 SF	400 IS	800 IS
N1	16"70	38"35	18"76	23"71	41"47	52"27	1'35"33	1'53"66	3'26"49	7'18"97	14'04"44	3'23"16	7'06"63
N2	17"33	41"15	19"21		42"45		1'35"86		3'27"53	7'35"19	14'26"62	3'30"18	7'22"20

MESSIEURS

	50 AP	100 IS	50 SF	50 Bi	100 SF	100 Bi	200 SF	200 Bi	400 SF	800 SF	1500 SF	400 IS	800 IS
N1	15"09	34"34	16"41	20"83	36"70	45"50	1'25"50	1'43"19	3'10"03	6'41"15	13'03"52	2'55"15	6'20"86
N2	15"33	35"67	16"56		37"23		1'27"94		3'13"72	6'47"88	13'22"51	2'56"90	6'38"22

Juniors

FILLES

	50 AP	100 IS	50 SF	50 Bi	100 SF	100 Bi	200 SF	200 Bi	400 SF	800 SF	1500 SF	400 IS	800 IS	4 x 100	4 x 200
N1	18"19	42"16	19"87	23"92	43"85	52"29	1'38"81	1'57"88	3'35"97	7'40"70	14'54"67	3'34"86	7'42"79	3'01"06	6'50"13
N2	18"39	46"43	19"97		44"07		1'42"04		3'39"64	7'49"51	15'20"03	3'42"77	8'01"25		

Juniors

GARCONS

	50 AP	100 IS	50 SF	50 Bi	100 SF	100 Bi	200 SF	200 Bi	400 SF	800 SF	1500 SF	400 IS	800 IS	4 x 100	4 x 200
N1	16"00	37"68	17"65	21"48	39"01	47"16	1'29"05	1'46"69	3'15"82	6'57"08	13'37"88	3'15"79	6'56"46	2'39"30	6'10"83
N2	16"41	39"17	17"78		39"94		1'30"48		3'25"97	7'15"37	14'19"13	3'20"39	7'09"66		

GRILLE DES MINIMAS DE TEMPS – EQUIPE DE FRANCE 2011

d'après championnat du Monde de Saint Pétersbourg et Palma

2/ LONGUE DISTANCE

La sélection se fera suite au suivi longitudinal organisée spécifiquement par la C.N.N.P. Les nageurs seront classés sur l'ensemble de 2 tests.

1 ^{er}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}	5 ^{eme}	6 ^{eme}	7 ^{eme}	8 ^{eme}	9 ^{eme}	10 ^{eme}	11 ^{eme}	12 ^{eme}
1 point	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Pour être sélectionnables, les nageurs et nageuses devront respecter les critères A, B :

Les **12 premiers nageurs** classés par catégories et par sexe pourront être sélectionnables lors de l'épreuve de sélection définitive.

La sélection définitive des nageurs en équipe de France pour les épreuves individuelles du 6 kms et du 20 kms s'effectuera lors du championnat de France .

Sélection des relais 4 X 3000m : (à une date déterminée par la CNNP)

Une course de sélection sur 3000 m sera mise en place par la CNNP. Les modalités seront précisées dans le règlement spécifique de l'épreuve.

A/ Test de référence sur 2000 m : coefficient 1

Les nageurs voulant entrer dans le processus de sélection pour l'équipe de France de Longue Distance devront effectuer un 2000 mètres nagé en piscine avant le 15 février 2011. Cette performance sur 2000 m pourra être réalisé lors d'une compétition ou lors d'un entraînement, mais elle devra être rentré sur winpalme et enregistrée sur e-nap. Dans le cas d'une réalisation lors d'un entraînement, le protocole devra indiquer la présence effective de 2 chronométreurs officiels appartenant à deux clubs différents et du R.T.R. de la région du nageur.

A la fin du mois de février, un classement hommes & dames sera envoyés au CRNAP avec l'attribution des points de chaque nageur.

B/ Temps de référence sur 1500 m : coefficient 1

Le meilleur temps sur 1500 SF sera pris en compte comme critère n°2 ; ce temps devra être réalisé lors d'une compétition officielle dont le protocole aura été pris en compte par e-nap et ceci depuis le début de l'année sportive et **jusqu'au 08 mai 2011**. La recherche de la performance, l'attribution des points et le classement seront réalisés directement par la CNNP.

Avant le Championnat de France, un classement hommes & dames sera envoyés au CRNAP avec l'attribution des points de chaque nageur sur les critères A & B.

C/ Sélection définitive

La sélection définitive sera établie par le Comité de sélection.

Sélection du 6000m :

Les nageurs et les nageuses ayant répondu aux critères seront sélectionnés s'ils prennent les 2 premières places au classement général du Championnat de France.

Sélection du 20 000m :

Les nageurs et les nageuses ayant répondu aux critères seront sélectionnés s'ils prennent la première place du Championnat de France. Un deuxième pourra être retenu par le comité de sélection.

Sélection des relais 4 X 3000m :

Les nageurs et les nageuses ayant répondu aux critères pourront être sélectionnés s'ils prennent les 4 premières places au classement général du 3000 m **et si le relais est jugé compétitif** au niveau international par le Comité de Sélection.

Il est à noter que l'ordre de chaque équipe de relais lors du championnat international restant à l'entière appréciation des entraîneurs des équipes de FRANCE.

3/ Divers

Conformément à l'article 19 du règlement médical de la FFESSM : « En outre, en cas de refus ou la négligence d'un sportif de se soumettre à la surveillance médicale obligatoire liée à son statut, le médecin coordonnateur du suivi médical en informe le Président de la Fédération ; Ce dernier suspend la participation du sportif aux compétitions sportives organisées ou autorisées par ladite fédération jusqu'à la régularisation de sa situation ».

Conformément à la décision du D.T.N. de la FFESSM « En outre, en cas de refus ou la négligence d'un sportif de se soumettre au suivi longitudinal de l'entraînement (lors des stages et Championnat International, retour mensuel d'entraînement, tests de suivi) ; Ce dernier suspend la participation du sportif aux compétitions sportives organisées ou autorisées par ladite fédération jusqu'à la régularisation de sa situation ». Ces dispositions concernent en premier lieu les nageurs inscrits sur les listes S.H.N. ainsi que les nageurs à partir du moment de leur sélection.

A partir de 2011 un suivi des entraînements sera obligatoire pour les nageurs inscrits sur les listes SHN. Ce fichier informatique, simple, sera à remplir mensuellement. Lors des stages de regroupement nationaux ou lors des stages de préparation, chaque nageur devra déposer son carnet d'entraînement à l'encadrement présent.